

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à dix-sept heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 22

VOTANTS : 34

Etaient présents :

Mme Perron, (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier, (Coullons), M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
Mme Bourdin	à Mme Lemaitre
M. Damon	à Mme Chambon
Mme Riby	à M. Darmois
M. Morel	à Mme Lafaye
Mme Agogué	à M. Hidas
M. Greuin	à M. Chevré
Mme de Metz	à M. Rougeron
Mme Fleury	à M. Boulogne
Mme Gros	à Mme Robbio
M. Prieur	à M. Chaborel
M. Chenuet	à Mme Rollando

Etaient absents excusés :

M. Tagot, M. Pressoir, Mme de Crémiers, Mme Flandry,

Etaient absents

Mme Poirier Chevallier, M. Colpin, M. Fromentin,

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/067

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2021 - Budget annexe de l'assainissement individuel

Vu l'instruction M49,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat déficitaire d'exploitation du compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement individuel s'élève à 13 991,20 €.

Le résultat excédentaire d'investissement du compte administratif 2021 du budget annexe de l'assainissement individuel s'élève à 10 763,79 €.

Sur avis favorable de la commission finances du 07 juin 2022,

Sur avis favorable du Bureau du 10 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « *excédent d'investissement reporté* » la somme de 10 763,79 €,
- **AFFECTE** au compte D002 « *déficit d'exploitation reporté* » la somme de 13 991,20 €.

Pour extrait conforme,

à Gien, le 4 juillet 2022

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2022

Le Président,
Francis Cammal

